

Séance du 30 Mars 2026

Sur convocation écrite adressée aux membres du Conseil Municipal le 23 mars 2026

Présents :

Le Maire : M. REICHHART Jean-Marc

Les Conseillers : BROCKLY Wilfrid – CAPOT-KLEIN Michael – DANNENHOFFER Delphine
- DECKER Pauline - FRANCK Jean-Jacques – GEORGE Christine - KNITTEL Jean-Paul –
METZ Anneliese - TSCHANTZ Théo

Absents ayant donné procuration : néant

Absents avec excuse : POTIER Séverine

Absents sans excuse : néant

ORDRE DU JOUR

Secrétaire de séance : Monsieur Wilfrid BROCKLY

IN EXTENSO :

- 1 Approbation du procès-verbal du 2 Mars 2026
- 2 Délégations au Maire
- 3 Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- 4 Désignation des délégués au SIVOM de la Haute-Moder
- 5 Désignation du délégué au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- 6 Constitution de la Commission d'Appels d'Offres
- 7 Constitution des Commissions Communales
- 8 Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

DIVERS :

- 1 Arrêté de délégation
- 2 Nettoyage de printemps
- 3 Réfèrent Frelon Asiatique

Le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local et remet à chaque conseiller une copie de cette charte.

1/ Approbation du procès-verbal du 2 mars 2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître ses observations éventuelles quant au procès-verbal de la séance du 2 mars 2026.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Délégations consenties au Maire :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 211-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ses droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 €
- De réaliser les lignes de Trésorerie sur la base d'un montant fixé à 300 000 € par le Conseil Municipal.

Décision approuvée à l'unanimité.

3/ Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer, à compter du 20 mars 2026, l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes comme suit :

- 28,1% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur pour le Maire
- 10,9 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur pour les adjoints

La présente délibération est prise hors la présence des intéressés.

4/ Désignation des délégués au SIVOM de la Haute-Moder :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Jean-Paul KNITTEL, Mme Anneliese METZ et Monsieur Wilfrid BROCKLY comme délégués titulaires au SIVOM de la Haute-Moder.

Décision approuvée à l'unanimité.

5/ Désignation du délégué au Parc Naturel régional des Vosges du Nord :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Michaël CAPOT-KLEIN comme délégué au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Décision approuvée à l'unanimité.

6/ Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (Bureau d'Adjudication) :

En application des dispositions concernant la passation des marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres (Bureau d'Adjudication) a été élue comme suit par le Conseil Municipal :

Membres du Conseil Municipal :

- KNITTEL Jean-Paul
- TSCHANTZ Théo
- DECKER Pauline

Membres suppléants :

- POTIER Séverine
- FRANCK Jean-Jacques
- GEORGE Christine

Décision approuvée à l'unanimité.

7/ Constitution des Commissions Communales :

Commission des Finances-Budget : Monsieur Jean-Paul KNITTEL,
Madame Anneliese METZ, Monsieur Wilfrid BROCKLY

Fleurissements-espaces verts : Monsieur Jean-Paul KNITTEL,
Madame Anneliese METZ, Madame Séverine POTIER,
Madame Delphine DANNENHOFFER

Commission de Sécurité : Monsieur Jean-Paul KNITTEL, Monsieur Théo TSCHANTZ,
Monsieur Michaël CAPOT-KLEIN

Forêt Communale et Chasse : Monsieur Jean-Paul KNITTEL,
Monsieur Jean-Jacques FRANCK, Monsieur Wilfrid BROCKLY

Commission de la Communication : Madame Pauline DECKER,
Madame Delphine DANNENHOFFER, Madame Séverine POTIER

Décision approuvée à l'unanimité.

8/ Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PROPOSE comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

KNITTEL Jean-Paul	GOETZ Roland
METZ Anneliese	DUCHAMP Loïc
BROCKLY Wilfrid	FRANCK Patrick
TSCHANTZ Théo	ROTH-FREYTAG Sandrine
FRANCK Jean-Jacques	SAND Daniel
DECKER Pauline	MENGUS Hervé
DANNENHOFFER Delphine	HALTER Christophe
POTIER Séverine	STAATH Sylvie
GEORGE Christine	GERBER Bernard
CAPOT-KLEIN Michaël	KASTENDEUCH Pierre
MUNSCH Christian	KUPFERLE Alain

Décision approuvée à l'unanimité.

DIVERS

1/ Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté portant délégation de fonction et de signature aux adjoints.

2/ Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 11 avril 2026 entre 9h et 11h.

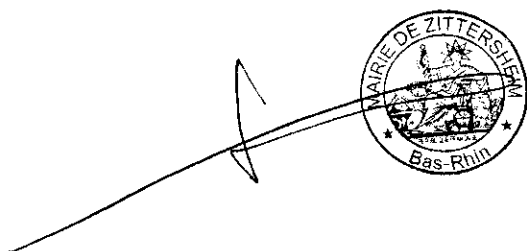
3/ Monsieur Jean-Jacques FRANCK est désigné Référent Frelon Asiatique

Suivent les signatures de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Zittersheim le 31 mars 2026

Le Maire : Jean-Marc REICHHART

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central coat of arms with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRE DE ZITTERSHEIM' at the top and 'Bas-Rhin' at the bottom, with two small stars on either side.